



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 373-2025 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN D'AJOUTER ET ADAPTER CERTAINES DISPOSITIONS

Aux personnes et organismes intéressés ou désirant s'exprimer sur le premier *projet de règlement omnibus numéro 373-2025 modifiant divers règlements d'urbanisme afin d'ajouter et adapter certaines dispositions*.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 3 mars 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement omnibus numéro 373-2025 modifiant divers règlements d'urbanisme afin d'ajouter et adapter certaines dispositions**

Résumé des modifications apportées par le projet

Plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est un projet politique faisant l'objet d'une concertation entre les élus, les citoyens et les institutions. Il contient des intentions d'organisation et de mise en valeur du territoire municipal. Il a pour objet d'établir la répartition des activités, les densités de l'occupation du sol, de même que la mise en place de divers équipements et infrastructures publics. Il identifie également toute action que le conseil entend poser afin d'améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens et des citoyennes de Saint-Bernard.

Adopté en 2008, le plan d'urbanisme fait l'objet d'une mise à jour afin d'être conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce et de prendre en compte les changements apportés à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1). Plus précisément, les changements sont les suivants :

- Mise à jour du contenu obligatoire et de certaines statistiques;
- Mise à jour des limites d'affectation (notamment du périmètre d'urbanisation), de la cartographie et des données concernant leur superficie;
- Mise à jour de l'Orientation 5 concernant la disponibilité et la diversification de l'offre résidentielle;
- Mise à jour de l'Orientation 8 concernant les zones tampons industrielles;
- Mise à jour de l'Orientation 10 concernant les espaces attenants des monuments historiques;
- Ajout d'une Orientation 12 visant l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Règlement de lotissement

Ce projet de règlement vise à ajouter une norme de lotissement des emprises de rue à sens unique.

Règlement sur les permis et certificats

Ce projet de règlement vise à préciser le contenu des demandes de permis et les aires de stationnement assujetties au règlement.

Règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction

Ce projet de règlement vise à préciser les rues privées pouvant être considérées afin de permettre l'émission d'un permis de construction.

Règlement de zonage

Ce projet de règlement vise à modifier le plan de zonage, la terminologie, la hauteur maximale en zones mixtes, les dimensions permises pour les bâtiments secondaires, les normes d'aménagement des surfaces imperméables, les normes de conservation et de plantation d'arbres ainsi que la grille des usages permis et des normes.

Le projet de règlement omnibus numéro 373-2025 contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Consultation publique

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le **7 avril 2025 à 20h**, à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Bernard située au Pavillon des Loisirs au **1512 rue Saint-Georges, Saint-Bernard (QC) G0S 2G0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de

règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ces projets de règlement est disponible sur le site web de la Municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée.

Donné à Saint-Bernard (Québec), ce 4 mars 2025.

(Signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière